Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 037-213701790-20261009-DECI_42_2026-CC

Feuillet n° 2026 /

Visa

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE PARÇAY-MESLAY

N° 42 / 2026

DÉCISION DU MAIRE

Prestation de spectacle de contes pour la petite enfance
Compagnie Troll

Le Maire de la commune de Parçay-Meslay,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1, R2122-3 et R2122-8 ;

VU la délibération n° 2026-26 du 22 mars 2026, portant les délégations consenties au maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, incluant le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le code du patrimoine, notamment son article L310-1 A, instauré par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale a pour mission de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, aux savoirs et aux loisirs, et de favoriser la culture du livre auprès du jeune public ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de proposer aux habitants de la commune une programmation culturelle à destination du jeune public, dans le cadre du partenariat « Actions culturelles » conclu avec la Direction du Développement de la Lecture et du Livre Public (DDLLP) du Département d'Indre-et-Loire ;

CONSIDÉRANT la proposition d'intervention de la Compagnie Troll pour la représentation d'un spectacle de contes intitulé « Contes à poils longs », à destination de la petite enfance, favorisant l'éveil et la découverte du récit chez le jeune public ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un contrat de prestation de services pour la réalisation de ce spectacle le mardi 20 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 037-213701790-20261009-DECI_42_2026-CC

DÉCIDE :

Article 1 : DE CONCLURE un contrat de prestation de services avec la Compagnie Troll, représentée par M. Richard Petitsigne (Rue de la Gare – Le Chudeau, 37130 Cinq-Mars-la-Pile - SIRET 385 308 127 00039, licence d'entrepreneur de spectacles n° PLATESV-R-2022-012376), pour la représentation du spectacle de contes « Contes à poils longs » à destination de la petite enfance, à Parçay-Meslay, dans le cadre du partenariat « Actions culturelles » conclu avec la Direction du Développement de la Lecture et du Livre Public (DDLLP) du Département d'Indre-et-Loire, conformément aux conditions détaillées dans la convention d'intervention culturelle jointe à la présente.

Article 2 : DE FIXER le montant total de la prestation à 500 euros TTC, conformément au devis établi par la Compagnie Troll le 7 juillet 2026, sans droits d'auteur, réparti de la façon suivante : 400 euros TTC pris en charge par la Direction du Développement de la Lecture et du Livre Public (DDLLP) du Département d'Indre-et-Loire, et 100 euros TTC à la charge de la commune de Parçay-Meslay, réglés directement au prestataire.

Article 3 : DE DIRE que la prestation se déroulera le mardi 20 octobre 2026 à 10h, à la salle des fêtes de Parçay-Meslay, conformément au devis établi par le prestataire.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi, notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site *www.telerecours.fr*.

Article 5 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ;
- Monsieur le Comptable public ;
- L'intéressé.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 09/10/2026

MAIRIE DE PARÇAY-MESLAY (37)

Bruno FENET
Maire de PARÇAY-MESLAY

Certifié exécutoire :
- Date transmission au contrôle de légalité : 09/10/2026
- Date de notification : 09/10/2026
- Date de publication : 09/10/2026